

CONSEIL D'ECOLE

Ecole Maternelle Publique
2, rue de l'Eglise
79160 Villiers en Plaine
Tél: 05.49.35.62.97
Mél: ce.0790932j@ac-poitiers.fr

Directrice : Annabelle Daviet

Compte-rendu CE n°1

Mardi 18 octobre 2016

Présents :

- L'équipe enseignante : Mme Delacuisine, Mme Rousseau, Mme Daviet
- Personnel municipal : Mme Griffon (atsem ps)
- Les représentants des parents d'élèves : Mr Guilbert, Mme Sauvage, Mme Ducasse, Mme Khelifati, Mme Marquis
- La municipalité : Mme Beausse, Mme Grellier
- DDEN : Mme Vouhé

Excusés :

- Mr Morinneau, maire de Villiers en Plaine
- Mme Beausse, représentante des parents d'élèves
- Mmes Neveu, Grelier et Guérin, atsem de l'école maternelle

Ordre du jour :

Conseil d'école

Présentation du conseil d'école et fonctionnement, Élections des RPE

Vie scolaire

Règlement intérieur 2016-17 et charte de la laïcité, bilan de la rentrée, coopérative scolaire, sécurité dans les écoles.

Apprentissages

Suivi des élèves, Actions du projet d'école, Projets pédagogiques

Matériel et travaux

Questions des RPE

Début du conseil d'école : 18h35

A- CONSEIL D'ECOLE

1-Présentation du conseil d'école

Tour de table des membres et présentation des nouveaux membres, présentation du rôle du DDEN (accompagnement au sein de l'école, positionnement par rapport à la laïcité, au respect)

2-Election des RPE

Inscrits: **149**

Votants: 97

Taux de participation: 65,10 (2015 : **65,38%**)

Suffrages exprimés: 74

Votes blancs ou nuls: 23

Nombre de sièges: **3**

Elus titulaires: Mr Guilbert, Mme Sauvage, Mme Ducasse

Elus suppléantes: Mme Beausse, Mme Marquis, Mme KHELIFATI

La mobilisation est quasi équivalente par rapport à l'année dernière. Le taux de participation reste positif.

3-Fonctionnement du conseil d'école: Décret: **90-788 du 06-09-1990** consolidé le 21/05/09

Le Conseil d'École est composé du conseil des maîtres, du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves, du délégué départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter les écoles.

Il adopte le projet d'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école (dont les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens), donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.

B- VIE SCOLAIRE

1- Le règlement intérieur (voir fichier joint en annexe)

Pas de modification apporté au règlement intérieur, la charte de la laïcité y est annexée comme l'an passé, il est demandé aux parents d'en prendre connaissance et de signer le coupon.

Vote du RI 2016/17 : abstention : 0 vote contre : 0 Le règlement est approuvé à **l'unanimité**

2-Bilan de rentrée

A: **Effectifs**: 77 élèves (baisse de 5 élèves)

- Par niveau: **26 PS, 27 MS, 24 GS**

- Par classe: 3 classes: **PS**: 26 élèves, **MS**: 27 élèves, **GS**: 24 élèves

B: **Le personnel**:

- 3 enseignantes

- 4 atsem (3 postes 1/2)

-RASED : 1 psychologue Mr Geffard et 1 maîtresse E Mme Chiron

- Les absences de l'EN ont toutes été remplacées en période 1

C: **Santé**:

- Visite des 4 ans (MS) par les services de la PMI: réalisée la semaine du 12 au 16 septembre

- Visite des 5 ans (GS) par les services de l'EN: pas encore programmée

- PAI: **5 élèves ont un PAI** : 3 pour asthme, 2 pour allergies alimentaires

D: **Hygiène**:

Cas d'oreillons : 1 élève en ps (éviction scolaire de 5 jours) : une information a été transmise aux parents d'élèves. Les mesures d'hygiène et d'éviction scolaire ont été prises comme le prévoit le protocole du ministère.

E: **Coopérative scolaire**:

-au 31/09/2016 : 2173,9 euros, les comptes ont été vérifiés et approuvés par l'OCCE.

- une participation volontaire a été proposée aux parents avec à titre indicatif 15 euros par enfant, 27 euros pour 2 enfants et 40 pour 3 enfants conjointement avec l'école élémentaire.

- subventions de la part de l'APE : les subventions devraient être équivalentes à celles de l'année scolaire passée soit pour mémoire 900 euros pour l'achat de matériel, 250 pour la hotte, 1200 euros pour les projets pédagogiques, soit 400 euros par classe

- point financier de la part de la mairie : 31 euros par élèves sur l'année civile : il reste 970 euros

3-Sécurité dans les écoles

- L'exercice incendie a été réalisé le **lundi 3 octobre 2016 à 10h20** : bilan positif malgré une alarme avec un niveau sonore assez faible. Participation de 75 élèves avec tout le personnel (4 enseignantes et 4 atsem), durée de l'évacuation 2 minutes 41 secondes

- L'exercice de PPMS attentat/intrusion a été réalisé le mercredi 5 octobre 2016 à 11h20 : il s'est bien passé, pas de source de stress, nous avons fait le choix de la fuite pour les ms, et se cacher pour les gs et ps : dans la classe pour les gs à l'aide du mobilier à disposition, dans le dortoir pour les ps. Il n'y a pas eu de retour de la part des parents, d'inquiétude.

Le signal pose tout de même un souci, l'idéal serait un signal visuel pour éviter le bruit et être repérer.

C- APPRENTISSAGES

1- Suivi des élèves

Informations générales sur le suivi des élèves:

- Equipe Educative (E.E): 1 réalisée et 2 prévues en période 2
- Projet Personnalisé Réussite Educative (PPRE): Nombre: 0 pour l'instant
- Réseau d'Aides Spécialisées (RASED): Intervention du psychologue scolaire pour des observations en classe à la demande des enseignantes
- APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Début des APC: Semaine 38

Jours: Lundi pour toutes les enseignantes de 15h45 à 16h30, mardi pour Mme Delacuisine, jeudi pour Mmes Delacuisine et Rousseau

Période 1 : 8 élèves

- GS: travail sur la confiance en soi : **2 élèves**
- GS: travail sur le langage : **1 élève**
- GS: travail sur le vivre ensemble et la coopération : **2 élèves**
- MS: travail sur le développement moteur général: **2 élèves**
- MS: travail sur le langage: **1 élève**

Période 2 : 7 élèves

- GS: travail sur la numération : 3 élèves
- GS: travail sur le langage, l'articulation : 2 élèves
- MS: travail sur la numération : 2 élèves

Les APC ne sont pas obligatoires, c'est une proposition du conseil des maîtres. Elles peuvent porter sur de la remédiation ou sur des projets de classe. Un échange doit avoir lieu avec les familles des élèves concernés en amont et/ou en aval de cette prise en charge.

2- Projet d'école / Fiches action :

- Axe 1: Assurer la maîtrise par tous les élèves des instruments fondamentaux de la connaissance à la fin de l'école élémentaire

Titre de l'action: Amélioration de la compréhension

Outils: Développer la méthodologie dans la démarche de projet

Fiche action 1: Résoudre un problème, un défi, une question: Formuler une question pour savoir y répondre et suivre une démarche

Fiche action 2: Progression sur la passation des consignes: Mise en place d'un outil avec des photos pour comprendre les consignes en ps, qui sera enrichi avec la classe d'âge : photo en ps, logo en ms, mot en gs avec l'augmentation du nombre de consignes possibles

- Axe 2: Favoriser la différenciation pédagogique pour prendre en compte l'hétérogénéité des élèves.

Fiche action 3: Mise en valeur des réussites: mise en place d'un cahier de progrès pour l'école maternelle commun aux 3 classes. Il va être créé par les enseignantes au fil de l'année.

- Axe 3: Liaison École maternelle / école élémentaire

Titre de l'action: Favoriser la bienveillance et l'intégration de tous les élèves

Fiche action 4: Liaison GS/CP: assurer la continuité des apprentissages, Découvrir les locaux et les enseignantes

Fiche action 5: Projet intégration futurs PS: 2 réunions d'information (mai et juin 2017) / Un accueil

en 2 temps à la rentrée scolaire 2017 (sur 2 jours pour un accueil en ½ groupe), réalisation d'un outil (livret d'accueil) pour préparer les familles à l'entrée à l'école maternelle

Fiche action 6: Projets artistiques

- « projet nom de l'école en lien avec un artiste, parcours culturel de l'élève : durant sa scolarité l'enfant sera amené à découvrir, échanger et pratiquer

3- Projets pédagogiques 2016-2017:

Projet CAN: commun aux 2 écoles

- CAN: les palmes de la CAN : lecture d'albums / réalisations artistiques / exposition à la médiathèque (fin d'année scolaire) sur le thème du regard

Projet commun à l'école maternelle

- projet arts plastiques en lien avec le nom de l'école : création d'une ou plusieurs œuvres en lien avec le nouveau nom de l'école :

Proposition de l'équipe enseignante : l'école des 4 saisons : du fait de la proximité du parc, les enfants voient l'évolution du paysage au fil du temps, de plus la configuration de l'école permettrait de réaliser des œuvres plastiques afin de représenter les dites saisons.

Madame la DDEN regrette que les élèves ne soient pas associés au choix du nom pour l'école. Il semble assez difficile pour des élèves de maternelle de donner un réel avis, l'équipe enseignante souhaite plutôt les investir dans le projet artistique lié au nom donné.

L'ensemble des membres du conseil d'école approuve le nom de l'école des 4 saisons, la proposition sera faite au conseil municipal pour validation. L'équipe enseignante à la suite de cela pourra mettre en œuvre le projet avec une plasticienne rapidement, projet qui s'échelonnera certainement sur 2 ans.

- participation à un concours de dessin sur l'univers des monstres avec le concours de la librairie des Halles

Projets des classes

Classe PS:

- projet sur les contes traditionnels : découverte des albums de littérature de jeunesse, sortie au nombril du monde
- correspondance et rencontres avec une autre classe maternelle du secteur : Béceleuf
- projet de réalisation de petits livres : un sur les empreintes en arts plastiques, un sur les prénoms, un livre à compter
- sortie cinéma ou spectacle art vivant selon la programmation

Classe MS: Mme DELACUISINE

- visite du moulin de Pouzay et fabrication de pain
- sortie au Cac le 05 janvier pour voir le spectacle « la petite casserole d'Anatole »
- mise en place d'un défi puzzles sur l'année scolaire avec des difficultés progressives
- réalisation d'un cahier de recettes

Classe GS: Mme Rousseau

- visite du moulin de Pouzay et fabrication de pain
- sortie au musée d'Agesci et spectacle au Cac le 05 janvier « la petite casserole d'Anatole »
- rencontres usep avec une classe de Coulonges sur l'Autize et une classe de Béceleuf
- échanges et visites à la maison de retraite (chants, moments conviviaux, ...)
- liaison gs/cp
- projet jardinage
- décroisement les lundis/mardis/jeudis avec les 3 enseignantes : groupe de 8 enfants pour faire des activités de graphisme/écriture, formes et grandeurs ou informatique. Le vendredi, le décroisement est réalisé avec les maîtresses de ms et gs avec des activités sur les jeux de société et la découverte des albums de littérature de jeunesse.

D- MATERIEL ET TRAVAUX

1- Matériel :

Besoin d'un local pour ranger les vélos/trottinettes car ils sont stockés dans la salle de motricité à l'heure actuelle

La municipalité est à la recherche d'une solution.

2- Travaux :

- Révision de la structure de jeu qui montre d'importants signes de fatigue
- Prévision d'un nouveau diagnostic par rapport au radon : les services techniques vérifieront la date du dernier diagnostic
- Projet marquage au sol : il serait intéressant de réaliser un projet où toute la communauté éducative sera impliquée (mairie, école et parents).
- Demande d'ajout de cailloux près de la structure de jeu
- Demande d'ajout de terre dans les jardinières de l'école

E- QUESTIONS des RPE (Représentants des Parents d'Élèves)

Questions à l'équipe éducative :

- Serait-il envisageable que les APC puissent être pratiquées par un autre enseignant que celui de l'enfant (changement éventuel de méthode)

C'est déjà le cas, à l'heure actuelle, les petites sections ne font pas d'ApC donc les 3 maîtresses sont disponibles pour les autres niveaux, et même pour aller à l'école élémentaire. Les modalités d'organisation sont décidées en conseil des maîtres afin d'aider au mieux les élèves concernés.

- Quelle est la réelle place des bonbons à l'école en dehors des "traditionnels" anniversaires ?

En petite section, les bonbons sont donnés seulement pour les anniversaires et sont à manger à la maison. Pour les ms et gs, il arrive que des bonbons soient donnés en dehors des anniversaires, après certaines activités (défi puzzles, ...) ou pour un comportement à féliciter. En classe de gs, un tableau du comportement a été mis en place afin que les enfants puissent se situer, en fin de semaine, des images (à la place des bonbons) seront données en lien avec le comportement de la semaine.

- En ce qui concerne l'hydratation des enfants, comme cela se passe-t-il ? Ont-ils des verres nominatifs ? Pouvons-nous déposer une gourde dans les affaires de nos enfants ?

Les enfants ont la possibilité de boire à la demande, en évitant que cela gêne quand même pendant les ateliers, nous demandons parfois de patienter quelques instants afin de ne pas déranger toute l'organisation. Nous avons des verres, ils ne sont pas nominatifs mais lavés après chaque utilisation. Nous ne souhaitons pas de gourde dans les sacs, la gestion est compliquée, il y a un risque que cela devienne un jeu, ou bien que tout soit renversé dans le couloir ou bien dans les sacs.

Questions pour la municipalité :

- Existe-t-il une solution de remplacement pour les enfants qui n'ont pas de goûter à la garderie ? (oubli des parents)

La mairie ne fournit pas les goûters à la garderie.

- Tous les enfants ont-ils le même menu, la quantité prévue (fromage, plat, desserts...) est-elle suffisante pour les enfants de la maternelle ?

Les enfants ont tous le même menu, il y a le bon nombre de repas commandé chaque jour, les enfants sont resservis s'ils le souhaitent dans la mesure du possible. En général, sur la quantité commandée, il y a beaucoup de reste, notamment lors de la semaine du goût.

- Le périmètre de sécurité, mesure appréciée l'année dernière, des enfants dans le parc du château est-il toujours d'actualité pendant la garderie ? (PPMS, plan vigipirate en cours)

Lors des temps de garderie, certains enfants s'éloignent de trop. Il est difficile de fermer l'espace public que représente le parc mais les animateurs vont avoir pour consigne de redéfinir avec les enfants les consignes de sécurité et les limites du périmètre à ne pas dépasser.

A la fin du conseil d'école, la municipalité a rappelé le fait qu'il était possible de payer par prélèvement mensuel la cantine et la garderie. La municipalité, comme indiqué dans le règlement de cantine/garderie, se réserve le droit de refuser l'accès à la cantine pour impayés.

Fin du conseil d'école : 20H45

Les RPE

Le Maire

La Directrice